



Associazione Solidarietà Nord-Sud ONLUS
Via Como, 35 – 00161 Roma
Italia

Object: Les cas de Yaya Cissé, citoyen malien condamné a mort en Mauritanie.

JUSTICE POUR YAYA CISSE'!

Depuis Mars 2012, Yaya Cissé croupit dans les prisons mauritaniennes, accusé d'un crime qu'il n'a pas commis.

Les autorités maliennes contactées aussi par sa famille, par Yaya meme qui a écrit aussi une lettre a SE le President du Mali et par les amis de Yaya qui ont écrit aussi une lettre a l'ex Premier du Mali (Mara) et par nous aussi qui, dernièrement, avons publié un Appel pour Yaya au Ministre des maliens de l'exterieur et, entre autre, le mois de avril dernier avons organisé une Conference de Presse a Bamako meme, jusqu'a maintenant n'ont pas donnée aucune reponse efficace et encore moin on visité et écouté Yaya qui était abandonné aussi depuis l'arret et pendant le proces (soi le premier que l'Appel et le proces en Cour d'Assise).

Seulement recemment, a dire la verité, on a eu nouvelle d'un "Mission" composée par le Ministre des maliens de l'exterieur et de l'Imam Dicko en Mauritanie pour discuter du cas de Yaya. Mais cette "commission" n'a pas été a écouter Yaya comme il demande depuis presque 4 ans et ni a fait connaître rien de "son but, sa strategie et ses eventuels resultats", ni a Yaya meme.

Nous savons seulement que Yaya, juste en ces jours là a été "silencié". Oui, puisque Yaya a la permission de la Direction de la prison qui bien connaît la situation de Yaya et son innocence, de utiliser un petit portable pour suivre son mur su facebook (qu'il avait deja avant de l'arret...) mais souvent il vient "silencié" ..requisitionné par la surveillance qui est naturellement sous la direction des forces policières ..etc... Et nous savons que en tous cas Yaya n'a pas réussi a connaître rien de cette "Mission" .

Yaya il semble donc destiné a être abandonné a sa sorte. Les autorités maliennes que rien on fait depuis l'arret de Yaya, son proces dans tous les 3 grades et jusqu'a maintenant... quand elles sont intervenu – sous la pression des demande de Yaya etc.. – il semblent ne vouloir prendre en tous cas en consideration la demande de Yaya de revision du proces pour que la verité sur son innocence soi fait.

Au moment de l'arret de Yaya – il faut le dire – le Mali etait dans un situation de “vide institutionnel”: Yaya a ete arrete pratiquement une semaine apres le coup d'Etat au Mali. Cependant en Mauritanie elle existait une Ambassade avec un Ambassadeur et un Consul onoraire qui entre autre bien connaissait et connait Yaya.

QUI EST YAYA CISSE’:

Yaya est né à Mopti, une ville du Mali, le 12 Février de 1977. Yaya est pere de 2 enfants.

Contrôleur de bus au lycée en 1995, Yaya Cissé était le principal soutien de sa famille mais a dû abandonner ses études en 10ième année a fin de subvenir au besoin de sa famille. Après avoir suivi des formations en transite Yaya Cissé décida d'aller tenter sa chance, comme bon nombre de ses compatriotes, en Mauritanie en 2003. Il etait agé de 26 ans.

Déclarant transitaire en douane Yaya Cissé reconnu par tous les maliens résidant en Mauritanie comme étant un homme intègre et honnête a rapidement été secrétaire général du conseil malien régional de Rosso de 2005 à 2009 puis président de l'association Yèrèko des ressortissants maliens de Nouadhibou de 2009 à 2012.

Le siège des maliens à Nouadhibou ouvert de 9H à 00H ainsi que son équipement en plus de l'accès à la chaine ORTM est une de ses réalisations phares. Il faut aussi rappeler que ce siège est le seul endroit dans toute la Mauritanie où les maliens peuvent encore se réunir en toute fraternité.

On nous a dit Yaya:

“Le 27 septembre 2009 j'ai apporté la demande de la lettre de reconnaissance de l'association à l'Ambassade, où j'avais joint la liste des membres de l'association, le statut et le règlement intérieur. Le même jour, l'Ambassadeur m'a remis la lettre de reconnaissance de l'association où c'est écrit que nous avons le soutien personnel de l'Ambassadeur et de celui de l'Ambassade du Mali. Après, nous avons commencé à collaborer avec l'Ambassadeur et nous avons organisé une conférence sur les relations entre la Mauritanie et le Mali, en présence de Mariem Dadda, ex-première Dame de la Mauritanie. Nous avons aussi accueilli ensemble, à deux reprises, le président du Mali en Mauritanie. Nous avons eu également à accueillir le ministre de la Pêche du Mali, Dr Téréta, à Nouakchott. L'Ambassadeur est venu lui-même parrainer l'anniversaire de l'association à Nouadhibou, accompagné de l'honorable député Cheikh Ahmed Diarra et il nous a félicités pour le siège de l'association qui permet d'accueillir les Maliens nouvellement arrivés à Nouadhibou et pour la lutte contre l'immigration clandestine et la sensibilisation sur la lutte contre le Vih-Sida.”

Plusieurs on a été, en effet, les actions de Yaya aussi au niveau internationale en faveur des migrants et pour combattre la migration clandestine. Nous rappelons, par ex. les rencontres et les actions aussi à niveau internationale: avec les représentants de la CIMADE et cela avec l'OMM (organisation mondiale de la migration) et aussi la mission que Yaya a effectuée au Maroc toujours dans le cadre des actions de lutte contre la migration clandestine. Souvent, - il nous disent plusieurs – il se faisait charge de dépenses pour ces actions.

LES FAITS

Le 26 Juillet 2010, Ethmane Ould El Mane est assassiné à Nouadhibou. Le corps décapité de ce guide touristique dans le desert est retrouvé découpé en plusieurs morceaux; des parties du corps mutilé ont été retrouvés dans un quartier périphérique de la ville, ainsi qu'au port artisanal distant de 7 km. Les premiers rapport de presse on évoqué un "crime rituel".

Yaya Cissé que **en ces jours là se trouvait à Bamako** a été avisé au portable depuis la Mauritanie que la police avait arrêté un group des maliens accusé de ce delit.

Donc de que est rentré à Nouadhibou va s'occuper de ces maliens en tant que représentant de la Communauté malienne à Nouadhibou et, le **5 aout 2010**, il se trouve au Tribunal de Nouadhibou pour s'informer de la situation des ses compatriotes.

Il est informé des autorités de Nouadhibou donc que Yaye Coulibaly a déclaré que son ancien époux Seydou Tandia et le togolais Sono kodio ont dit qu'ils ont besoin le sexe d'un homme blanc pour aller faire un sacrifice au Togo enfin qu'ils deviennent riche.

Le procureur a poursuivi en disant que l'analyse du téléphone de YAYE COULIBALY montrait un appel de DAOUDA DIAKITE et OUSMANE KEITA vers 01h du matin le 26 juillet 2010.

Yaya a donc demandé la libération de ZAKARIA COULIBALY, et s'en porté garant lui meme.

Il avait été arrêté simplement car il se trouvait chez Yaye Coulibaly le jour de son arrestation, le 26 juillet à 10H.

Le procureur a continué ensuite en disant que le vieil ETHMANE OULD ELMANE voulait que YAYE COULIBALY quitte son logement car pour lui elle était dangereuse. Trace d'un appel téléphonique à 17H le 25 juillet, de YAYE COULIBALY au vieil homme était mémorisée dans sa liste d'appel.

Donc Yaye Coulibaly et autres maliens restent en état d'accusé mais Yaya Cissé réussi a faire libérer autres maliens (9). Restent en état d'accusé ensemble a Yaye Coulibaly 4 maliens.

Pendant presque deux ans l'enquête n'arrive pas a se conclure.

Cependant Yaya Cissé continue dans sa velle de représentant de la Communauté malienne a soutenir avec des visites et du soutien aussi matériel (manger etc etc en prison) les maliens arrêtés.

L'enquête est reprise à nouveau par le commissaire Lewaina Sidi Ould Haiba qui reste a sa place juste le temps de "finir" cette enquête et après il vient transféré a nouveau.

Yaya Cissé il été **arrêté le 30 mars 2012 – 20 mois après le meurtre de Ould El Mane.**

Vers 22h30 du 30 mars il reçut justement un appel de la police lui intimant de venir pour se porter garant d'un Malien qui avait été arrêté. A son arrivée le commissaire (nouveau) Ould Haiba le met en état d'arrestation.

Après son arrestation, Cissé a été conduit dans un commissariat de police où il affirme avoir subi des séances de tortures.

Les policiers ont mis devant lui des papiers qu'on lui a demandé de signer. Ce qu'il refusa de faire. Il fut emmené devant un juge d'instruction en présence de **l'avocat que sa famille avait pris pour le défendre.** Le juge d'instruction lui demanda aussi de signer l'aveu sous peine de subir une nouvelle bastonnade, après qu'on eut demandé à son avocat de quitter la salle. Yaya Cissé va finir par signer un aveu, dans lequel il reconnaît avoir participé au meurtre d'Ould El Mane.

Yaya se disait qu'il n'aurait aucune peine à se disculper le moment venu : il n'était simplement pas présent sur le territoire Mauritanien au moment des faits ; **les cachets de sortie et d'entrée sur son passeport à l'aéroport de Nouakchott prouvant son innocence.**

Selon la police et le nouveau commissaire de police c'est a suite d'une interrogation de la témoin Yaye Coulibaly que a été arrêté Yaya Cissé.

Quelle témoignage?

Donc Yaye Coulibaly en prison depuis presque deux années et que avait donné sa version des faits au moment de l'arrêt (voir dessous) avait changé version:

Yaye a déclaré qu'elle a menti pour la première version que c'est un grand politicien malien qui a demandé a un feticheur Baye Diarra de faire un sacrifice

humain pour lui.

Yaye Coulibaly a dit que c'est Yaya Cissé et Daouda Diakité qui a accompagné le vieux chez le feuticheur vers vers 01h du matin le 26 juillet 2010 et que a été Adama Sangare, mecanicien des bateaux, qui a transporté le corps décapité du vieux.

Adama Sangaré a confirmé d'avoir transporté mais il ne savais pas que c'était un corps humain; il a aussi dit publiquement le jour du proces que c'est lui avec Baye Diarra et Daouda Diakité qui ont transporte le corps dans sa voiture et que **YAYA n'était pas present.**

Daouda Diakité, aussi a dit j'étais pas present a Nouadhibou.

Donc (!?) le **verdict** prononcé la soir de l'8 juillet de la Court criminelle de Nouackot apres presque deux annés a vu **les principales accusés de la premiere version de Yaya du 2010 acquitté** (Seydou Tandia, Sono Kodio le togolaise et Ousmane Keita)

Yaye Coulibaly meme (accusée principale de la premiere version....) a reçu 5 ans et puis Adama est déjà en liberté, sa peine est finie.

Yaya Cissé, Baye Diarra et Daouda Diakité peine de mort. (les deux qui aurait trasporté le corp avec Adama qui avait déclaré que Yaya il n'y avait pas)

Aly Traoré: il a été condanmé 2 ans de prison fermé pour falsification de visa d'entrée et de sortie sur le passeport de Yaya Cissé mais il n'as pas été en prison il est parti pour continuer son travail a Nouakchott.

Qui c'est Aly Traoré?

Aly Traore, son vrai nom Aly Ould Bareck il est esclave mauritanien, **c'est la femme commissaire qui la envoyé pour venir témoigner.**

Nous a dit Yaya Cissé:

“La police a amené Aly pour témoigner qu'il m'a vu avec le policier, Aly a dit qu'il a vu le jour où un vol devait aller a Bamako transite par Dakar”

La femme ancienne commissaire de l'aereoport de Nouakchott a déclaré dans une **attestation qui dit que Yaya n'a pas voyagé la nuit du 25 juillet 2010.**

Ca c'est une simple declaration sans aucune verification! Et entre autre

cette attestation elle semble signé avec un nom “diverse” de cela vrai de la Commissaire aereoportuelle.

Mais ca est la “PREUVE” la plus importante si non la seule avec la quelle le Tribunal de Nouackott a condamné Yaya a la peine de mort!

Et en tous cas qui c'était ce policier que il dit d'avoir vu avec Yaya? Qui aurait donc falsifier les cachettes? On le sais pas et on l'a jamaisni vu ni cherché! Peut etre qui nexiste pas!

Yaya Cissé clame son innocence et il soutien avoir le preuves:

- Le chauffeur Adama Sangaré a affirmé lors de son interrogatoire que M'Baye Diarra et Daouda Diakité étaient effectivement montés dans son taxi avec des paquets mais qu'il ne savait rien de ce qu'ils transportaient. **Il n'a pas vu Yaya Cissé.** Des autres accusés, Cissé affirme ne pas connaître M'Baye Diarra et de ne l'avoir jamais rencontré – ce que M'Baye Diarra confirme lors de son audition au tribunal.

- Ould El Mane a été assassiné tôt le matin du 26 Juillet 2010 à Nouadhibou au moment où Yaya Cissé **se trouvait à Bamako.** Le 18 Juillet Cissé avait pris la décision de se rendre à Bamako pour régler un problème dans le cadre de son travail. Il quitte Nouadhibou le 24 Juillet pour se rendre d'abord à Nouakchott par la route – un trajet de 7h.

- Plusieurs personnes peuvent **témoigner** avoir vu et rencontrer Cissé à Nouakchott les 24 et 25 Juillet :

Siaka Samaké le chauffeur qui l'a conduit pendant son séjour à Nouakchott et le déposa à l'aéroport de Nouakchott pour son voyage sur Bamako;

Chérif Ahmed, consul honoraire du Mali à Nouadhibou, qui était également présent à Nouakchott et qui l'a sollicité pour lui remettre un colis pour Bamako: lui et Cissé se sont rencontrés à la Mosquée « Marocaine » et y ont prié ensemble la prière du crépuscule en début de soirée le 25 Juillet;

- **Aly Traoré**, agent à l'aéroport, à qui Cissé a remis l'argent pour l'achat de son billet d'avion – Traoré l'a également aidé à remplir ses formalités de police.

- Yaya embarque pour Bamako vers 20h du 25 juillet 2010 ; **son avion passe par Dakar d'où il parle à sa femme.** Son avion arrive à Bamako juste après minuit le 26 Juillet. Il reste à Bamako jusqu'au 1er Aout. **Sa ex femme** avec

son enfant va le prendre à l'aéroport. Il faut rappeler à ce propos que la femme (qui nous voulons encore remercier) a donné son **temoignage** en occasion de la Conférence que on a organisée à Bamako en avril 2015 et de laquelle nous avons la vidéo, entre autres.

- Plusieurs personnes (en dehors de sa famille et amis entre lesquelles fondamentale c'est le témoignage de sa ex femme) peuvent **témoigner** de sa présence à Bamako pendant cette période :

L'ex-président par intérim **Dioncounda Traoré** (alors président de l'Assemblée Nationale); **Thoulenta** qui était ensemble à Dioncounda à l'A.N le 30, **Mouna Maiga**, secrétaire à l'assemblée nationale; le député **Sidi Ahmed Diarra**, chez qui Cissé a dîné le 30 Juillet et sa fille **Fatimata Zahra**, après l'annulation de leur vol sur Nouakchott et ensemble au quel il est retourné le 1 août à Nouakchott. Sans oublier **Touré** qui avait acheté le billet d'avion (soit pour lui que pour Sidi Diarra)

- Yaya Cissé débarque à Nouakchott le 1er Août et y reste jusqu'au 5 Août avant de prendre la route sur Nouadhibou.
- Pendant les deux prochaines années (ou presque 2..), il s'acharne à apporter soutien aux Maliens accusés de crimes ; il aide même la famille de Yaye Coulibaly à prendre le service d'un avocat. C'est d'ailleurs lui qui sert d'intermédiaire pour remettre 200 000 Ouguiyas (environ 350 000 FCFA) à l'avocat que Yaye Coulibaly a engagé ; et c'est bien Yaye Coulibaly qui aurait accusé Cissé deux ans après la commission du meurtre.
- Le **passport** (N 01138317) ou figurent également les cachets d'entrée et de sortie de l'aéroport de Bamako-Sénou. Le dit-passport a depuis été saisi par la justice Mauritanienne qui a déclaré pendant le procès que les cachets apposés par la police aéroportuelle malienne étaient fausses. Et ça "tout court" sans aucune vérification ou quoi! **L'Ambassade malienne en Mauritanie elle devrait (ou mieux elle aurait déjà du ...) se faire restituer le passeport du citoyen malien Yaya Cissé comme du reste Yaya même a plusieurs fois demandé à la même ambassade, aussi à travers les avocats. (voir la liste des demandes dessous). Restituer au but de valider les cachets qui on a mis les policiers maliens!**

Plusieurs autres documents prouvant que Yaya Cissé était en voyage au Mali (au-delà des témoignages) existent:

- **La liste des passagers du vol YD 605 de retour Bamako-Nouakchott;** (Aly Traoré l'agent qui a vu embarqué Cissé à Nouakchott le 25 Juillet a même témoigné au tribunal – sans effets.).....

- **Les tracés téléphonique** que pourraient témoigner soit la présence à Dakar de passage pour Bamako, soit la présence à Bamako quand il a reçu la nouvelle de l'arrêt des maliens et du délit en question par sa femme qui était en Mauritanie, une série des appels des amis, connaissance, travail et contacts etc...!

Pour relever les tracés téléphonique soit à la Compagnie malienne (**Orange**) soit à la **Compagnie sénégalaise** et soit aussi en Mauritanie (**Cinguitel**) on a été fait plusieurs demandes et actions....

Nombreuses demandes on a été envoyés par les avocats de Yaya et, plus récemment, on est réussi à avoir les tracés téléphonique des appels de Yaya depuis Bamako même que l'avocat chargé de Yaya à Bamako on n'a pas voulu nous (Yaya et nous) informer des résultats pour long temps et quand on a informé c'est à travers l'avocat en Mauritanie. Celui-ci, en effet, nous a envoyé des résultats, ensemble à la lettre à l'avocat mauritanien où il y a écrit que il faudrait évaluer seulement les appels entre Yaya et la famille.

Pour ce qui concerne les appels en Mauritanie on a pas reçu réponse à la recherche et demande effectués par l'avocat dans ce pays et enfin, pour ce qui concerne les appels au Sénégal on a chargé aussi là un avocat qui...est disparu!

Bon, ce n'est pas le premier "accident" de ce genre dans cette aventure dans laquelle nous nous sommes embarqués...donc devons dire que on n'a pas été étonné!

Au moment actuel en tous cas nous avons une liste des appels vérifiés et légalisée que Yaya a fait depuis Bamako dans les jours où il nous semblent déjà suffisant pour dire qu'il était là!

A propos des appels il faut savoir aussi que la justice mauritanienne détient la liste des appels téléphoniques de la victime durant toute la période concernant le meurtre de la guide du désert. Éléments importants pour savoir avec qui la victime était en contact à ce moment là, mais a toujours **refusé de la rendre publique, même le jour du procès.** Et aussi encore maintenant!

Il faut savoir aussi que en conséquence des recherches des tracés téléphonique en Mauritanie à travers les avocats, il semble (par voie non officielles) que les tracés téléphonique aussi des appels de Yaya depuis la Mauritanie sont aussi eux et depuis le procès dans les mains de la justice mauritanienne.

Ici dessous nous mettons la liste des demandes que les avocats de Yaya soit à

Nouackott (avv. Ly) soi a Bamako (avv. Karembe) on a presenté et la plupart sans reponse!

Il semble evident que Yaya a subi un proces pas equitable; il semble evident que l'istruction du proces a été fait seulement a charge et que on est en train d'un grave droit humain bafoué.

Nus voulons enfin rappeler aussi que Yaya a subi le premiers deux proces (Premier et Appel) en presence de soi meme et de son avocat (nommé par la famille en Mauritanie) qui, soi pour n'avoir eu du temp a suffi ou pour autres motivations..., il n'avait pas conduite toutes les recherches necessaires.

Juste apres l'arret de l'Appel, Yaya a été transferé a la prison de Aleg (750 km de la capitale Nouackott et isolé dans la brousse...) et n'a pu etre presenta u proces en Assise et ni a reçu l'avis du proces e ni la sentence (l'arret) definitive! On a lui communiqué a voix qu'il devait rester au grand hotel d'Aleg!

En autre il faut savoir que Yaya, apres l'Appel, il avait donné charge a un autre avocat (avocat Ly), puisque evidentement il n'avait trop confiance dans l'autre.

L'avocat Ly, chargé de suivre Yaya donc dans la derniere phase du proces, a presenté – apres avoir fait les recherches du cas toujours avec pas trop du temp a disposition – une memoire qui (recherché dernièrement par nous...) a été recepie par le Tribunal et donc ayant un numero de “entrée” (protocol....?).

Mais seulement apres des recherches recentes aussi nous avons recuperé le recit du proces en Assise (qui Yaya n'avait jamais recue....) et on a pu verifier (apres la traduction puisque, entre autre, soi le recit soi le proces a été fait dans une langue qui l'accusé ne connait pas!, l'arabe!) que rien on dit ni de Me Ly ni de sa memoire mais on cite seulement le vieux avocat de Yaya.

Yaya n'a jamais eu une defense legale adapte, les preuves qu'il a presentée on n'a pas été acceptée et nul verification de ses preuves a sa disculpe a été jamais fait.

Donc ca que Yaya Cissé demande c'est de pouvoir prouver son innocence et etre liberé, blanchi d'un delit qui n'a pas commis. Et les preuves sont là et de ca que nous meme sachons tout le mond le sait!

Yaya a refusé la Grace qui deja pendant la “transiction Dioundoua” au Mali on a lui proposé par ecrit, et il l'a refusé aussi apres (meme que a voix) plusieres fois. De ca que nous pouvons dire il est déterminé a obtenir justice et se liberer d'une terrible accuse a la quelle il est du tout etranger!

Honnêtement nous faisons difficulté a comprendre tous les obstacles (plusiers et de tous les genres!) que nous meme avons rencontré pour avoir soutenu et pour soutenir encore, que justice soi fait enfin!

Nous avons difficulté a comprendre plusieurs choses mais concretement nous ne comprenons a ce point ici pourquoi il n'y a pas reponse aux nombreuses demande que Yaya a personnellement et a travers les avocats pour etre aidé a chercher les preuves qui sont là.

Surtout la demande legitime de Yaya de se faire restituer le passeport par les autorité mauritaniennes.

Honnêtement on n'est pas reussi a comprendre les difficultés et les obstacles opposé quand – concordée preventivement avec l'avocat et pas seulement – nous sommes venu au Mali pour la Conference avec l'avocat chargé du reste de nous meme.....etc etc !

Yaya attends encore une visite qui peut etre pourrai eclarifier beaucoup des choses mais il semble impossible, meme que l'Ambassade du Mali a Nouackott est bien informé et sollicité et plus recentement – de ca que nous savons – a été visité ou contacté directement meme d'un frere de Yaya a Nouackott.....

Nous somme sincerement dessous pour tout ca et pour la vicende et la vie de Yaya et nous nous sommes senti obligé a ce point là de chercher soutien a "l'exterieur" et donc est dans cette optique que on a lancé la petition adressé soi a la Commission des droit humain de la Communauté europeenne et soi a cela de l'Unione Africaine qui – a travers la Cour de Droits humains – est meme competente en seige judiciare.

Nous esperons encore que Yaya puisse avoir des reponses depuis son Pays qu'il aime et respecte et nous avec lui.

Mais nous somme inquiete puisque il faut aussi comprendre a notre humble avis que Yaya est sousmis (au de la de tout le reste!) a une pression psychologique continue qui nous avons appellé presque une torture; qu'il se trouve dans une prison d'isolement et avec aussi des besoins qu'il, entre autre ne peut pas souvenir, et certainement vive tres mal l'abandon detous ou presque!

Ici la petition:

<https://www.change.org/p/commission-africaine-des-droits-de-l-homme-et-des-peuples-unione-africaine-corte-europea-dei-diritti-dell-uomo-conseil-de-l-europe-f-67075-strasbourg-cedex-cancelliere-de-nous-demandons-aux-commissions-en-adresse-de-r%C3%A9examiner-le-cas-de-yaya-ciss%C3%A9>

Nous restons a disposition pour quelconque information, clarification et documentation.

Ici la liste des Demandes presentée par l'avv. Ly en Mauritanie:

- Memoire de Me Ly en Cour Supreme cité dessus
- Demande au Ministre de la Justice du 10 fevrier 2015
- Demande a l'Ambassadeur du Mali en Mauritanie 11 fevrier 2015
- Demande au Ministre de Justice 12 mars 2015
- Demande a l'Asecna le 5 mars 2015
- Demande au Premier de la Mauritani edu 23 avril 2015
- Demande au Ministre de la justice (il etait changé entretemp) du 13 juillet 2015

Demande de Me Karembe au Mali

- Demande a l'Asecna Mali du 5 mats 2015
- Acte de requisition pour les releves telefoniques de la Cour d'Appel du 10 mars 2015
- Lettre de Orange Mali en reponse a la Cour pur les releves su 5 numero teefonique du 16 avril 2015
- Lettre de Me Karembe a l'avv. Ly du 1 juin 2015
- Lettre de Karembe au President de l'A.N. du 6 novembre 2015
- Lettre all'ambassadeur de la Mauritani edu 6 novembre 2015
- Lettre au Ministre des maliens de l'exterieur du 6 novembre 2015

Prove d'innocence:

- Passaport de Yaya e cachette de sortie de Bamako 1 aout 2010

- Passaport de Yaya et cachette d'entrée a Bamako le 26 juillet 2010
- Liste des passageres du vol de retour depuis Bamako le 1 aout 2010
- Yaya entre en face book depuis le bureau de Diarra tran sport a Bamako le 31 juillet 2010
- Attestation dela Commissaire: pas verifiée pas autentiée et signé avec une signature doutée (voir dessous)

Carte cncernant la vie et l'activité de yaya en Mauritanie avant de l'arret

- Carte Nina de Yaya le 2 juin 2013
- Carte d'employe du mars 2010
- Carte du Ministre de l'exterieur mauritanien du 2 mars 2010
- Statut de l'association Yereko Mali et son regolament
- Demande de l'association Yereko de celebrer l'anniversaire de l'association en presence, entre autre, de l'ambassadeur du Mali en Mauritanie S.E. Souleymane Kone
- Lettre-invitation du parti RPM a Yaya de se porter en tant que rrepresentant des ressortissants maliens en Mauritanie a l'investiture de IBK pour les elections presidenti elle a Bamako. Yaya a été nommé vice-president de la Commission pour les elections de IBK (S.E. le President du mali actuellement). La lettre porte la date du 23 decembre 2011 et elle est signée par le vice president dell'A.N. du mali dott. Abdhramane Sylla aujourd'hui Ministre des maliens de l'exterieur. Naturellement Yaya il est allé a la cerimonie d'investiture qui a été a Bamako le 14 janvier 2012. Il y a en effect plusieurs omages aussi de ca...

Le 22 mars 2012 le Mali a subi le coup d'Etat

Le 30 mars 2012 Yaya a été arreté et inculpé de ce delit terrible.

Fait partie de cette petite relation aussi le **dossier de presse** avec nombreux

articles soi de la presse malienne que mauritanienne qui, entre autre, sont publié aussi sur son mur FB

Associazione Solidarietà Nord Sud – ONLUS
Il Presidente
Rosalba Calabretta

Per contatti: rosalba.calabretta@fastwebnet.it
infosolidarit@yahoo.it
Siamo su face book

<http://www.solidaritenordsud.net>